

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 octobre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Gérard CHENOZ représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Monique CORDIER représentée par Maxime TOMMASINI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGAUDIS - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Solange BIAGGI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Laurent LAVIE représenté par Martine GOELZER - Laurence LUCCIONI représentée par Valérie BOYER - Bernard MARANDAT représenté par Gisèle LELOUIS - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Xavier MERY représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Alain CHOPIN - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Loïc BARAT - Marc POGGIALE représenté par Christian PELLICANI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Carine ROGER représentée par Georges GOMEZ - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Isabelle SAVON - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Cédric URIOS représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Marcel GRELY - Louisa HAMMOUCHE - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Véronique PRADEL - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Novembre 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 027-241/16/CT

■ Modification simplifiée n°12s du Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Victoret - Détermination des modalités de mise à disposition du dossier du public
DUFSV 16/14865/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (AMP) exerce, sur le Territoire de Marseille Provence, la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et des documents en tenant lieu.

Par délibération du 28 avril 2016, le Conseil de la Métropole a défini la répartition des compétences concernant la modification simplifiée des plans locaux d'urbanisme entre le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire Marseille Provence et leurs présidents respectifs.

Par délibération du 28 avril 2016, le Conseil de la métropole d'Aix-Marseille-Provence a poursuivi la procédure de modification n°12 du POS valant PLU de la commune de Saint-Victoret, engagée par le Conseil de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole du 23 octobre 2015.

Cette procédure consiste à clarifier la règle encadrant l'édification des clôtures, modifier certains emplacements réservés et mettre à jour les annexes. Cette modification du PLU peut être effectuée sous la forme simplifiée, telle que prévue à l'article L153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure nécessite que le projet de modification, ainsi que l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées soient mis à la disposition du public, pendant un mois. Ces mesures seront accomplies en Mairie de Saint-Victoret et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Seront également disposés des registres pour consigner les observations du public en ces lieux. Le dossier sera de-même consultable sur le site internet de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et il sera fait publicité de cette phase de consultation du public, par voie de presse.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 de délégation de compétences du Conseil Métropolitain aux Conseils de Territoire ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 dite délibération Cadre – Répartition des prérogatives relative à la modification simplifiée des documents d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols et Plan Local de l'Urbanisme) entre le conseil de la Métropole et le Conseil de Territoire – Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Novembre 2016

- La délibération du Conseil de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole du 23 octobre 2015 engageant la modification n°12 du POS de Saint-Victoret ;
- La délibération du conseil de la métropole d'Aix-Marseille Provence du 28 avril 2016 décidant de poursuivre la procédure de modification n°12 du POS de Saint-Victoret tenant lieu de PLU.
- L'arrêté du président de la Métropole d'Aix-Marseille Provence en date du 19 août 2016 engageant la procédure de modification, sous la forme simplifiée, du POS de Saint-Victoret tenant lieu de PLU.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il est nécessaire de modifier le Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Victoret pour clarifier la règle encadrant l'édification des clôtures, modifier certains emplacements réservés et mettre à jour les annexes ;
- Que les adaptations du document d'urbanisme envisagées remplissent les conditions définies par le Code de l'urbanisme pour y procéder par voie d'une procédure de modification ;
- Que compte tenu de l'objet de la modification, la procédure peut être menée selon le formalisme simplifié prévu par le Code de l'Urbanisme, avec mise à disposition du public, pendant un mois, du projet de modification, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes associées.

DELIBERE

Article 1 :

Sera mis à disposition du public, pendant un mois, un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées, en Mairie de Saint-Victoret et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Seront également disposés des registres pour consigner les observations du public en ces lieux. Le dossier sera de-même consultable sur le site internet de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et il sera fait publicité de cette phase de consultation du public par voie de presse.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 et suivants de la Métropole.

Présents	105
Représentés	30
Voix pour	116
Voix contre	0
Abstentions	19

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏOU
Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY
Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY
Elisabeth PHILIPPE - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Novembre 2016